

Secteur Sauvegardé

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) révisé du site patrimonial remarquable de GUERANDE a été approuvé par arrêté Préfectoral le 16 juillet 2020.

[Consultez l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur \(PSMV\) du 16 juillet 2020.](#)

Les secteurs sauvegardés ont été créés par la loi Malraux du 4 août 1962 pour la sauvegarde des centres urbains historiques. Il en existe environ 90 répartis sur le territoire national. Le secteur sauvegardé de Guérande a été approuvé par arrêté ministériel en 1993. Il couvre l'ensemble de l'intra-muros et les boulevards qui ceignent la cité médiévale.

Son règlement, appelé **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**, définit les possibilités d'évolution de l'urbanisme sous la responsabilité de **l'Architecte des Bâtiments de France**.

Le Secteur Sauvegardé est une démarche qualitative dont l'objectif est autant de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne que d'en permettre l'évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines.

Présentation du PSMV

Une partie du dossier du **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** de la Ville de Guérande est consultable ci-dessous. Le dossier complet est consultable auprès du secrétariat de la direction de l'Urbanisme ou via ce lien [au format.zip \(attention fichier lourd 300 mégaoctets\)](#).

- > [Règlement définitif PSMV](#)
- > [Plan réglementaire du PSMV](#)
- > [Orientations d'Aménagement et de Programmation \(OAP\)](#)
- > [Plan de localisation des parcelles concernées par les OAP](#)

La philosophie du PSMV en 3 mots :

> Préserver

- ... le paysage urbain de la ville close
- ... son patrimoine végétal et la biodiversité
- ... mais aussi ses fonctions de centralité

> Reconquérir

- ... adapter le patrimoine bâti pour le faire vivre
- ... valoriser les cours et jardins
- ... mettre en valeur les espaces publics

> Réinventer

- ... un usage pluriel de la ville close
- ... les promenades plantées ceinturant les remparts
- ... le renouvellement urbain et architectural à travers les projets



Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'architecte conseil auprès de l'accueil du service Urbanisme : 02 40 15 60 43

Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2019 a institué un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité au sein duquel la Ville peut exercer son droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².

[Télécharger la délibération du 23 septembre 2019](#)

À voir aussi

[Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine \(A.V.A.P.\)](#)

[Plan Local d'Urbanisme \(PLU\)](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Autorisations d'Urbanisme](#)

[Ecoquartier](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

☐ Oui ☐ Non

✓ Valider



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h